

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS936

AMENDEMENT

présenté par
Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« la personne de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer la deuxième occurrence du mot :

« de ».

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer au mot :

« tout »

le mot :

« un ».

IV. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.